

Employés d'église - Rémunérations :
Nouveaux barèmes en vigueur à partir du 1er juin 2022

Comme vous le savez, suite au franchissement de l'indice pivot en avril 2022, les salaires ont automatiquement été indexés au 1^{er} juin 2022. Il s'agit de la troisième indexation successive pour l'année 2022... Vu l'inflation record vécue pour le moment dans le contexte que nous connaissons, le bureau du plan prévoit un nouveau dépassement de l'indice pivot en septembre 2022 résultant sur une nouvelle indexation des salaires en novembre 2022. Ce sera la quatrième et dernière en 2022. Toutefois, le bureau du plan prévoit encore un dépassement de l'indice pivot en janvier 2023 et donc une nouvelle indexation en mars 2023 qui, selon ses prévisions actuelles, devrait être la seule indexation en 2023.

Salaires Sacristains-Organistes

À partir du 01/06/2022

Base : 216,48%

		Révisions quinquennales en fonction de l'expérience				
Nombre d'heures/sem	Base 100%	0 ans	+ 5 ans	+ 10 ans	+ 15 ans	+ 20 ans
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros

Rémunération MENSUELLE à appliquer :

Exemple donné pour un contrat à 1h/semaine

SACRISTAIN						
1h/sem	20,64	44,68	49,15	54,07	59,48	65,42
(SACRISTAIN-)ORGANISTE non diplômé						
1h/sem	22,04	47,71	52,48	57,72	63,49	69,85
(SACRISTAIN-)ORGANISTE diplômé						
1h/sem	22,74	49,21	54,14	59,56	65,50	72,05
(SACRISTAIN-)ORGANISTE lauréat ou 1^{er} prix d'orgue						
1h/sem	24,13	52,23	57,46	63,21	69,54	76,48

Méthode préconisée pour le calcul du montant annuel des employés

Ex : sacristain sans ancienneté prestant 14h/sem

44,68€ x 14h par semaine x 12 mois = 7.506,24€

Ex : organiste diplômé prestant 5h/sem et ayant 11 années d'ancienneté (donc 2 quinquennales)

59,56€ x 5h par semaine x 12 mois = 3.573,60€

Ouvriers : (nettoyeur.euse, base 40h/sem, adapté au 01/05/2022)

- RMMMGM : salaire horaire minimum garanti aux travailleurs de minimum 18 ans = 10,6285€